Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

Règlements d'urbanisme
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 19 août 2026, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 222-109-2026 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'apporter plusieurs modifications**

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité en date du 11 septembre 2026.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 15 septembre 2026

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA